

SOIXANTE-ET-ONZIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE

5-9 octobre 2020

NOTE D'INFORMATION – AU 23 SEPTEMBRE 2020

I. ORGANISATION DE LA RÉUNION

Date et lieu

1. Conformément aux directives émises par le Conseil fédéral suisse, les autorités cantonales et l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), pour faire face à la pandémie de la COVID-19, la soixante-et-onzième session du Comité exécutif devrait se tenir avec une participation limitée en personne et une participation à distance depuis les capitales.

2. L'événement en personne se tiendra dans la Salle des Assemblées au Palais des Nations. Une participation à distance sera possible grâce à la plateforme *Interprefy*. Veuillez noter que la plateforme sera réservée aux orateurs et que les autres personnes participant en tant qu'observateurs pourront suivre la réunion en diffusion webcast sur la [page web de la session](#).

Horaire des travaux

3. Les réunions du matin se dérouleront de 9 heures à 13 heures, et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Pour une utilisation judicieuse du temps imparti et des services d'interprétation et de gestion de conférence, les réunions démarreront exactement aux heures indiquées.

DISPOSITION DES SIÈGES

4. La disposition des sièges suivra le protocole adopté à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en commençant par l'Islande, suivi par les autres États membres du Comité exécutif. Puis, suivront les États non membres. Les autres observateurs seront placés dans la galerie. La disposition des sièges suivra l'ordre alphabétique anglais.

5. Veuillez également noter que, conformément aux dernières directives établies par l'ONUG, une seule personne par délégation peut être physiquement présente dans la salle à un moment donné afin d'assurer une distanciation physique adéquate. Deux sièges seront interdits d'usage entre chaque place allouée et il ne sera pas possible de s'asseoir sur les rangées à l'arrière de la salle.

II. ENREGISTREMENT ET ACCÈS AU PALAIS DES NATIONS

6. Les gouvernements sont priés de bien vouloir s'inscrire au plus tard le **lundi 14 septembre 2020** afin que le Secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires. Pour ce faire, ils doivent envoyer une note verbale portant les noms et titres exacts de tous les membres de leur délégation, que ceux-ci participent en personne ou à distance, selon l'ordre hiérarchique à hqexcom@unhcr.org.

7. Cette année, les restrictions de voyage pourraient empêcher beaucoup de délégations de se rendre à Genève. Tous les participants qui peuvent prendre part à la réunion en personne (y compris ceux qui ont un badge d'accès au Palais des Nations) doivent s'inscrire en ligne dans le système *Indico* de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) à <http://reg.unog.ch/e/excom2020>. Il s'agit d'une mesure de sécurité mise en place pour des besoins de traçabilité.

8. Bien que tout déplacement à Genève pour participer à la soixante-et-onzième session du Comité exécutif soit déconseillé, les délégués souhaitant tout de même se déplacer doivent entrer en contact avec l'Office fédéral suisse de la santé publique, notamment concernant la liste des pays à partir desquels les voyages nécessitent une quarantaine obligatoire.

9. Tout participant ayant besoin d'un badge d'accès doit s'inscrire à titre individuel dans le

système *Indico*. Veuillez noter que la même adresse e-mail ne peut être utilisée pour enregistrer plusieurs personnes. Pour des raisons de compatibilité avec le système, veuillez utiliser le navigateur Firefox ou Chrome pour vous enregistrer dans *Indico*. Le HCR a été averti que le fait de ne pas remplir le formulaire d'enregistrement comme il se doit, ou de présenter une photo de type passeport sur fond blanc, peut retarder le retrait du badge et l'accès au Palais des Nations.

10. Après avoir rempli le formulaire d'inscription dans *Indico*, les participants recevront un code QR. Pour recevoir un badge visiteur, ils présenteront ce code et une pièce d'identité au Groupe d'identification à la porte de Pregny du Palais des Nations. Les badges peuvent être retirés dès l'après-midi du vendredi 2 octobre 2020 au Groupe des cartes d'identité situé au portail de Pregny du Palais des Nations.

11. Les participants ayant besoin d'assistance, en raison de leur handicap, pour entrer dans le bâtiment, s'asseoir ou accomplir toute autre formalité, sont priés de le mentionner dans le formulaire d'inscription Indico prévu à cet effet, et de s'adresser au Service de la gouvernance du HCR à hqexcom@unhcr.org.

Organisations non gouvernementales

12. Les ONG sont priées de s'enregistrer, pour participer en personne ou à distance, en envoyant une lettre d'accréditation à la Section du partenariat du HCR (partnership@unhcr.org) au plus tard le **lundi 14 septembre 2020**. Afin de respecter les mesures de distanciation sociale et en raison de la capacité limitée de la salle, la participation en personne sera limitée à une personne représentant les ONG à un moment donné et seul un Siège sera réservé à cet effet. Ceux qui souhaitent prendre part à la réunion (y compris ceux qui ont un badge d'accès au Palais des Nations) doivent s'inscrire en ligne dans le système *Indico* de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) à <https://reg.unog.ch/e/excom2020>.

III. MODALITÉS DE PRISE DE PAROLE

13. Actuellement, seule la prise de parole lors du débat général (point 3 de l'ordre du jour) pourra être effectuée à distance. À l'issue du débat général et en commençant par le point 4 de l'ordre du jour sur la protection internationale, seuls les délégués participant en personne pourront prendre la parole.

Par ailleurs, le reste de la session sera diffusé sur Internet, pour la visualisation à distance.

Liste des orateurs

14. La liste des orateurs a été ouverte le **lundi 7 septembre 2020**. La demande de temps de parole se fait par courriel adressé à hqexcom@unhcr.org, avec la mention « Liste des orateurs » et le nom du pays/de l'organisation en objet, en indiquant les nom, titre et rang exacts de l'orateur. Les demandes doivent indiquer si l'orateur participera en personne ou à distance. Concernant la participation à distance, toute demande spécifique de créneaux de parole qui prendraient en considération le fuseau horaire doit être indiquée dans la demande. Toute délégation qui a déjà effectué une demande de ce type sera contactée individuellement pour confirmer ces détails, si nécessaire. Veuillez noter que le fait de s'inscrire par note verbale pour l'événement ne constitue pas une demande de temps de parole.

Déclarations pré-enregistrées pour le débat général

15. Afin d'assurer un événement plus dynamique, les déclarations pré-enregistrées ne sont pas encouragées. Néanmoins, si les délégations choisissent cette option, **des directives sur les déclarations pré-enregistrées ont été publiées sur la page web de la session.**

Ordre de passage pour la prise de parole

16. En raison des complexités liées à la gestion d'une réunion hybride, qui permet à la fois une participation en personne et virtuelle, le protocole pour la prise de parole ne pourra pas être strictement respecté en ce qui concerne l'ordre de passage. L'ordre de passage prendra également en considération les demandes de prise de parole des personnes participant à distance et dépendant de différents fuseaux horaires. Le Secrétariat demande donc la compréhension et la flexibilité de toutes les délégations dans ces circonstances exceptionnelles.

Interprétation et déclarations

17. Des services d'interprétation seront fournis dans les six langues officielles des Nations Unies que sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

18. Veuillez noter que, pour des raisons sanitaires, le Secrétariat ne distribuera pas de documents pendant la réunion. Les délégations



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

sont donc priées d'envoyer un exemplaire de leur déclaration à excomstatements@unhcr.org avant l'examen de chaque point de l'ordre du jour, afin de faciliter le travail des interprètes. Il vous est rappelé de parler à une vitesse normale lors de vos déclarations.

IV. STATUT D'OBSERVATEUR POUR LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU COMITÉ PERMANENT EN 2020-2021

19. Le statut d'observateur doit être renouvelé chaque année. Les États souhaitant être admis comme observateurs au Comité permanent, et prendre part à ses réunions d'**octobre 2020 à octobre 2021**, doivent envoyer leur demande par note verbale au Secrétariat (hqexcom@unhcr.org), avec en objet la mention « demande de statut d'observateur » et le nom du pays concerné. Les demandes reçues à la date du **vendredi 2 octobre 2020** seront annoncées à la soixante-et-onzième session, au point concerné de l'ordre du jour, et consignées dans le rapport de la session.

V. DOCUMENTATION

Liste des participants

20. Une liste provisoire des participants sera publiée le jeudi 1^{er} octobre 2020 à la fermeture des bureaux. Toute modification à cette liste doit être communiquée au Secrétariat au plus tard le mercredi 7 octobre 2020 à la fermeture des bureaux. La liste finale des participants sera publiée le vendredi 9 octobre 2020.

Comptes rendus analytiques

21. Conformément à la résolution 3415 (XXX) de l'Assemblée générale, les comptes rendus analytiques des réunions des organismes des Nations Unies sont publiées sous leur forme définitive. Ils seront préparés par des rédacteurs des Nations Unies et publiées dès que possible après chaque séance. Toutes les corrections seront publiées dans un seul corrigendum après la session. La procédure à suivre pour apporter des corrections est indiquée à la première page du compte rendu analytique.

Documents officiels

22. Les documents de la session seront publiés sur le site <http://www.unhcr.org/fr/excom2020>. Les participants doivent apporter leurs propres exemplaires de ces documents à la réunion.

23. Les documents de la série A/AC.96/xx seront également publiés dans le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (Sédoc) à <http://documents.un.org>.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

24. De plus amples informations, notamment les directives concernant la santé, les instructions sur la participation à distance, les orientations détaillées relatives à la liste des orateurs et les orientations sur les déclarations pré-enregistrées, seront publiées dès que possible.

HCR, 23 septembre 2020